



# Bilan partagé de médication

## Qu'est-ce qu'un bilan partagé de médication ?

Le bilan partagé de médication (BPM) est une analyse des traitements médicamenteux des patients âgés polymédiqués.

Le BPM se déroule sous forme de plusieurs entretiens à l'**officine** avec le **pharmacien**, dans un **espace de confidentialité**.

## Quels sont les patients concernés ?

Les patients **de plus de 65 ans** souffrant d'une ou plusieurs pathologies chroniques et présentant au moins cinq molécules ou principes actifs prescrits pour une durée supérieure ou égale à 6 mois.

## Pour quels objectifs ?

- Améliorer la prise en charge des patients âgés et les inscrire dans un parcours de santé en lien avec le pharmacien et le médecin généraliste
- Réduire le risque d'iatrogénie
- Améliorer l'adhésion du patient
- Réduire le gaspillage de médicaments

## Informations utiles

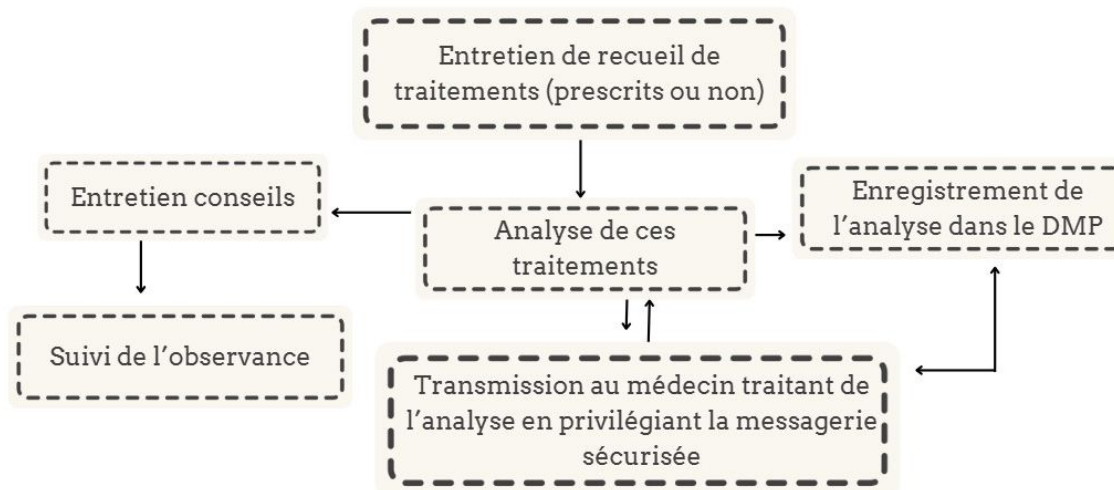
→ Plus de 9 millions de personnes âgées de plus de 65 ans sont touchées par la polypathologie et notamment les maladies chroniques.

→ 3,9 millions d'entre eux prennent plus de cinq traitements différents.

→ Un médicament nouveau sur l'ordonnance augmente de 12 à 18 % les effets indésirables. L'iatrogénie serait responsable de 3,4 % des hospitalisations et d'environ 7 500 décès par an chez les 65 ans et plus. La consommation chronique de psychotropes augmente de 47 % le risque de chute chez les sujets âgés

Comment se déroule le bilan partagé de médication ?

A l'officine, le BPM se déroule en 4 grandes étapes.



1) L'entretien de recueil d'informations

Cet entretien avec le patient permet de lui expliquer les objectifs du BPM et son déroulement. Il y a un recueil des informations générales sur le patient : ses habitudes de vie, son état physiologique, l'ensemble des médicaments prescrits ou non et la connaissance qu'il en a ainsi qu'une analyse des prises de médicaments.

2) L'analyse des traitements du patient avec transmission des conclusions au médecin traitant

Une vérification des posologies et des contre-indications de chaque médicament est effectuée en tenant compte des informations recueillies. Ensuite, une analyse des interactions médicamenteuses est réalisée en considérant l'ensemble des médicaments pris par le patient, qu'ils soient prescrits ou en automédication.

À la suite de l'entretien de recueil et de l'analyse, il devient possible de préconiser des ajustements, tels qu'un changement de forme galénique, ou d'alerter le médecin traitant en cas de rupture de traitement, de mauvaise observance, de survenue d'effets indésirables ou d'interactions médicamenteuses.

La fiche de transmission doit ensuite être complétée et, dans la mesure du possible, envoyée au médecin traitant via une messagerie sécurisée, tout en étant enregistrée dans le DMP. Si nécessaire, un échange direct avec le médecin traitant permettra de discuter des conclusions du bilan partagé de médication.



### 3) L'entretien conseil avec le patient

Il s'agit d'un temps d'échange avec le patient permettant au pharmacien d'expliquer les interventions pharmaceutiques réalisées en concertation avec le médecin traitant, de remettre au patient un plan de posologie en lui prodiguant les conseils associés et répondre à ses questions ou inquiétudes.

### 4) Les entretiens de suivi d'observance

Ces entretiens permettent de faire le bilan des stratégies mises en place avec le patient et de réévaluer son adhésion au traitement et son niveau d'observance.

#### En conclusion

Le bilan est l'occasion d'offrir une vision d'ensemble de la situation du patient au regard de l'accompagnement.

Cette vision d'ensemble doit être mise à jour au fur et à mesure de l'accompagnement.

Ressources : AMELI accompagnement pharmaceutique - BPM

## Contact

GATTO Blandine

Vice-Présidente Perspectives Professionnelles

[perspectives.profession@anepf.org](mailto:perspectives.profession@anepf.org)